



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

INVESTISSEMENT

**RAPPORT ANNUEL DE GERANCE
EXERCICE DU 01-01-2021 au 30-06-2022**

**D'ENERGIE PARTAGEE COOPERATIVE, associé commandité – gérant,
AUX ACTIONNAIRES COMMANDITAIRES D'ENERGIE PARTAGEE INVESTISSEMENT**

I. Préambule

Le rapport d'activité, commun à toutes les structures Energie Partagée, vous permettra de prendre connaissance de l'ensemble des activités mises en œuvre par le mouvement et la mobilisation de toutes les équipes, dirigeantes, opérationnelles et bénévoles, qui ont consacré temps et énergie à la réussite d'Energie Partagée.

Le présent rapport annuel de gérance ne s'attache qu'à l'activité d'investissement citoyen mis en œuvre par Energie Partagée Investissement au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, mais sa réussite est fortement liée à l'engagement de l'ensemble du mouvement Energie Partagée que nous tenons à remercier sincèrement.

II. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur. Aucune modification comptable de ces méthodes n'a été opérée sur l'exercice. L'exercice comptable a débuté le 01/01/2021 et s'est terminé le 30/06/2022. **Il est donc d'une durée de 18 mois**, à la suite de la décision d'assemblée générale extraordinaire du 30/06/2020 d'en modifier la date de clôture.

Les comptes annuels présentent un total de bilan de 32 898 246 euros et l'exercice comptable fait apparaître un bénéfice de + 606 143 euros.

Par ailleurs, depuis le 01 janvier 2021, les comptes sont tenus par la société d'expertise comptable Edmè en remplacement de la société BDO. Une nouvelle numérotation du plan comptable a été proposée afin d'automatiser une partie de la saisie comptable, permettant à l'équipe de gestion plus de réactivité dans la production des reportings et plus de traçabilité des opérations.

III. SITUATION DE LA SOCIETE

A. Activité de la société au cours de l'exercice écoulé

Pour le seul exercice 2021-22, au 30 juin 2022 :

- ✓ 20 interventions financières différentes pour 3 613 671 euros
- ✓ Dont 17 projets de production et 3 participations dans des SEM
- ✓ Une augmentation nette du capital social de 6 330 000 euros
- ✓ Une augmentation de la collecte (capital + prime d'émission collectée) de 7 175 106 euros
- ✓ 517 nouveaux actionnaires

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

En cumul depuis sa création, au 30 juin 2022 :

- ✓ 110 investissements dans des sociétés différentes, décaissés pour 25 275 474 euros
- ✓ Dont 95 installations de production d'énergie
- ✓ Dont 15 participations stratégiques
- ✓ 6 934 actionnaires actifs au 30/06/2022 (contre 6417 au 31/12/2020)

Malgré une croissance importante de la collecte citoyenne et institutionnelle, le montant des investissements réalisés dans des sociétés de projets de production d'énergie renouvelable est en ralentissement. Afin de corriger cette inflexion, la gérance et le conseil de surveillance proposeront aux actionnaires de consacrer une partie plus importante de cette collecte à des projets en phase de développement pour générer plus de projets à investir dans les prochaines années.

B. Le capital social de la Société

Au cours de l'exercice, le capital social a augmenté de 27% par rapport à son montant net à fin 2021 (hors prime d'émission), soit une augmentation de 6 330 000 euros nets, passant de 23 725 500 euros à 30 055 500 euros.

Le montant total des sorties reste toujours faible et stable en pourcentage, soit 1% du capital net de fin d'exercice, caractérisant une volonté de placement de long terme pour les souscripteurs.

C. Les produits de la Société :

Détail des produits en k€	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020 (12 mois)	Réel 2021-2022 (18 mois)	Prévi 2022-2022 (12 mois)
liés aux souscriptions	66	80	98	143	100
liés aux investissements réalisés	296	459	556	1 134	700
liés aux placements de trésorerie	18	12	18	5	10
liés aux prestations réalisées	121	44	30	29	0
autres produits	7	3	56	7	10
Produits d'exploitation	508	599	758	1 318	810
Produits financiers	10	7	7	62	0
Produits exceptionnels	162	0	96	0	0
Total	680	606	861	1 380	810

Ils proviennent de plusieurs sources :

- Produits de gestion des actions : il s'agit des frais de souscription payés par les actionnaires. Ils permettent de financer les opérations de commercialisation, de gestion administrative et comptable de la collecte de capital ;
- Revenus financiers liés aux investissements réalisés : il s'agit des produits issus des investissements dans les sociétés d'exploitation soutenues par Energie Partagée (dividendes, revenus des emprunts obligataires, rémunération des créances en compte-courant d'associé) ainsi que, de manière marginale, les frais d'instruction de dossiers facturés aux porteurs de projet ;

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

- Revenus financiers liés aux placements de trésorerie : dans le cadre des préconisations faites par l'AMF (Autorité des marchés financiers), Energie Partagée s'est engagée à conserver 20 % de son capital en trésorerie immédiatement disponible dans la limite de 2 millions d'euros. Ces liquidités sont placées auprès de la Société Financière de la Nef, du Crédit Coopératif et de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes. Il faut noter que les taux de placement de ces liquidités ont fortement baissé au cours des dernières années, réduisant d'autant les revenus générés ;
- Revenus issus de prestations de gestion administrative pour des sociétés de projets dans lesquelles Energie Partagée Investissement est actionnaire : La Limouzinière, Tener'if, Energie Partagée Exploitation, SHEC, MinàWatt et Park à Watt. Depuis le 01 janvier 2022, ces prestations sont directement réalisées par Energie Partagée Coopérative.

Les produits financiers correspondent à une reprise de provision sur des participations financières anciennes qui ont finalement été remboursées par les sociétés de projets.

D. Les charges de la Société :

détail des charges en k€	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020 12 mois	Réel 2021-2022 18 mois	Prévi 2022-2023 12 mois
Frais de gérance	105	210	230	383	310
Communication et frais de collecte	33	40	46	85	60
Portage de la création de Coophub refacturé à Coophub.eu			73		
Frais de personnel et mise à disposition	183	58	41	101	70
Frais gouvernance	6	20	0	6	25
Frais généraux	55	30	40	54	40
Impôts et taxes (TVA non récupérable)	24	29	40	79	60
Autres charges diverses	0	0	1		
Charges d'exploitation	406	387	472	708	565
Charges financières	54	22	22	1	0
Amortissements et provisions	1	0	8	0	0
Charges exceptionnelles	13	10	104	13	0
Impôt sur les bénéfices				52	0
Total	473	419	598	774	565

- Au vu de l'augmentation du portefeuille et des interventions financières, le mandat de gérance exercé par Energie Partagée Coopérative comporte depuis le 01 janvier 2022 une partie variable, ce qui explique son augmentation
- Les frais de communication et collecte concerne la levée de fonds (abonnement à Coophub et frais externes de communication tels que vidéos, impressions, ...)
- Les frais de personnel et de mise à disposition concernent uniquement une mise à disposition par Energie Partagée Association, pour les équipes de communication. Pour rappel, le reste des équipes mobilisées sur les projets d'investissement et de gestion sont salariées par Energie Partagée Coopérative.
- Les frais de gouvernance concernent les déplacements des membres du Conseil de surveillance. Il n'y a pas eu d'assemblée générale en physique au cours de l'exercice 2021-2022.

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

- Les frais généraux concernent les cotisations professionnelles, les honoraires comptables et de commissariat aux comptes, les frais bancaires, etc...
- Les impôts et taxes concernent principalement la TVA non récupérable, puisque l'activité de la société n'est que partiellement assujettie à TVA (11% assujetti sur l'exercice, en forte diminution)

E. Activité de la société en matière de recherche et développement

Non concernée

F. Evènements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice

Rien à signaler

G. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les perspectives de développement de la Société sont telles que la gérance proposera avec l'accord du Conseil de surveillance, de soumettre à l'Assemblée générale de la Société l'émission d'une prime de 5,60 euros par action.

Par ailleurs, la détention d'ENRCIT ouvre des perspectives d'investissement plus importantes dans les années à venir grâce au financement des phases de développement de plus de projets de production d'énergie renouvelable.

4 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le Conseil de surveillance vous proposera d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2022, s'élevant à la somme de + 606 143 euros, comme suit :

- dotation du compte de réserve légale pour 30 307 euros, qui sera porté à 33 400 euros
- dotation du compte de réserve statutaire "fonds de développement" pour 121 229 euros, qui sera porté à 179 994 euros
- dotation du compte de report à nouveau pour le solde soit 454 607 euros, qui sera porté à 454 607 euros

Cette proposition d'affectation est conforme à nos engagements statutaires, notamment dans le cadre de l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) de notre société.

5 DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons que la société n'a procédé au titre des trois exercices précédents à la distribution d'aucun dividende.

6 DEPENSES ET CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES

Nous vous demandons de constater, en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'il n'existe aucune dépense ni charge visée à l'article 39-4 de ce code.

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

7 INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux dispositions de l'article D.441-6 du code de commerce.

Exercice clos au 30/06/2022 :

	Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu			Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu		
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	Total
	(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	2			2		
Montant HT des factures concernées	65 959		65 959	8 897		8 897
% du montant total des achats HT de l'exercice	10 %		10 %			
% du montant HT de chiffre d'affaires de l'exercice				1 %		1 %
	(B) Dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
	(C) Délais de paiement de référence utilisés					
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Délais contractuels ○ Délais légaux 			<ul style="list-style-type: none"> ○ Délais contractuels ○ Délais légaux 		

8 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISES DE CONTROLE, FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES, PARTICIPATIONS CROISEES

L'activité d'Energie Partagée Investissement consiste pour une très grande partie à prendre des participations dans des sociétés locales porteuses de projets citoyens d'installations d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Ces participations prennent la forme de souscriptions au capital des sociétés, de souscriptions aux obligations émises par les sociétés et d'avances en compte-courant d'associés. Certaines de ces participations ont déjà fait l'objet d'une restitution à Energie Partagée Investissement qui les réinvestit dans de nouvelles prises de participations.

Nos participations et engagements au 30/06/2022 :

Le montant total d'investissement net (décaissements – remboursements déjà obtenus), porté en immobilisations financières nettes dans les comptes annuels, atteint 18 368 678 euros dont .

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

Un tableau plus complet en annexe des comptes annuels reprend la liste des sociétés dans lesquelles des participations sont détenues.

Ce tableau ne comprend pas deux immobilisations financières

- Des titres détenus auprès de la Nef (90 euros)
- Une avance en fonds de roulement à Energie Partagée Association sous forme d'un contrat d'apport associatif avec droit de reprise (150 000 euros)

B. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES DIRIGEANTS

En application de l'article L.225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous informons des mandats et fonctions des dirigeants de la Société :

Nom	Fonction au sein de la Société	Autre mandat exercé
EL AROUNI Catherine	Au titre d'Enercoop, gérante d'Energie Partagée Investissement et présidente d'EnRciT présidente d'Energie Partagée Coopérative présidente d'Energie Partagée Exploitation	Directrice générale d'Enercoop SCIC SA
HORENBEEK Bernard	Au titre de la Nef, associé d'Energie Partagée Coopérative membre du comité de direction	Président du directoire de la Nef (SA coopérative)
LHOSTE Bruno	Au titre d'Energie Partagée Etudes, associé d'Energie Partagée Coopérative membre du comité de direction	Président d'Inddigo (SAS)
JACQUEMIN Yann	Président du Conseil de Surveillance d'Energie Partagée Investissement	néant

9 OPERATIONS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS OU D'OPTIONS D'ACHATS OU DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE DE LA SOCIETE

Non concerné

10 ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Non concerné

11 CONVENTIONS REGLEMENTEES

ÉNERGIE PARTAGÉE INVESTISSEMENT

Société en commandite par actions à capital variable RCS Lyon 509 533 527 – NAF 6430 Z
Siège social et adresse de correspondance : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

Notre commissaire aux comptes a été informé des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par la gérance au cours de l'exercice écoulé. Celles-ci ne sont pas reprises dans le rapport sur les conventions réglementées du Commissaire aux comptes, considérées comme relevant d'un fonctionnement normal de notre société et conclues dans des conditions normales.

Cependant, nous tenons à les porter à votre connaissance :

- Poursuite d'une convention de rémunération de compte courant d'associé entre Energie Partagée Investissement et Energie Partagée Exploitation, filiale à 100% d'Energie Partagée Investissement ;
- Poursuite d'un contrat de commission pour la gestion d'un portefeuille de projet entre Energie Partagée Investissement et Enercoop ;
- Poursuite d'un mandat de gérance rémunéré exercé par Energie Partagée Coopérative ;

Fait à Vaulx en Velin, le 7 octobre 2022,

Pour l'associé commandité – gérant,
SAS Coopérative ENERGIE PARTAGEE COOPERATIVE,
Le Comité de direction, représenté par Mme Catherine EL AROUNI

Retrouvez tous les documents d'assemblée sur le lien <https://energie-partagee.org/assemblee-generale-2022>

Annexes au présent rapport :

- N°1 Liste des résolutions soumises au vote de l'assemblée ordinaire
- N°2 Notice explicative complémentaire de la résolution 5 (prime d'émission)
- N°3 Notice explicative complémentaire de la résolution 8 (financement des projets en phase de développement par affectation de 10% de la collecte)